



Application de l'article 23 de la loi 83.663 du 22/07/1983, modifiée par l'article 37 de la loi 86.29 du 09/01/1986 et par l'article 11 de la loi 83.972 du 19/08/1986.

1 ère demande Renouvellement Garde alternée

DEMANDE DE SCOLARISATION EN ÉCOLE MATERNELLE OU PRIMAIRE D'UN ENFANT HORS COMMUNE DE PÉGOMAS

1- PARTIE A COMPLÉTER PAR LES PARENTS

Nom et Prénom de l'ENFANT :
Date et lieu de naissance :
Adresse de résidence :
2 ème adresse si garde alternée :

Table with 2 columns: MÈRE and PÈRE. Rows include: Nom et prénom, Adresse, Tel, E-Mail, Profession, Nom et adresse de l'employeur, Tel.

MOTIF (S) DE LA DEMANDE : (Faire un courrier explicatif)

- Obligations professionnelles des parents (fournir le dernier bulletin de paie des parents + EXTRAIT Kbis pour les sociétés)
Raisons médicales (fournir justificatifs d'un médecin)
Frère ou sœur scolarisé(e) dans une école de Pégomas : École :
Cycle commencé ou poursuivi dans l'établissement suivant : École :
Déménagement (Changement d'adresse)
Autre motif. Préciser :

2- PARTIE A COMPLÉTER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE :

Je Soussigné(e) Maire de la commune de
Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée.

- Donne un AVIS FAVORABLE. La commune s'engageant à participer financièrement aux dépenses de scolarisation, à hauteur de : 100% du coût, 50%, Garde alternée
A compter de : 1er Trimestre, 2eme Trimestre, 3eme Trimestre
Donne un AVIS DÉFAVORABLE
Liste d'attente

Date : Signature du Maire de la Commune de résidence :

3- PARTIE A COMPLÉTER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

Scolarisation dans un établissement scolaire de la commune en :

École Maternelle : Classe : Section : Ecole :
École Élémentaire : Classe : Ecole :

Avis : FAVORABLE DÉFAVORABLE
Date : Signature du Maire de la Commune d'accueil :



DEROGATION HORS COMMUNE

NOTE AUX PARENTS

La demande de dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école maternelle et élémentaire, dont dépend son domicile. Elle ne doit pas être considérée comme acquise par les parents.

Bien que la dérogation soit valable, en cas d'avis favorable, de la petite section la grande section en maternelle et du CP au CM2 en élémentaire, il est impératif de renouveler à chaque changement de cycle cette demande.

Vous trouverez, ci-joint, un imprimé de demande de dérogation scolaire à remplir.

Ce formulaire doit être déposé à **la mairie d'accueil** (Pôle Education – Service Scolaire) pour signature du Maire ou de l'adjoint délégué, avec **tous les documents demandés** (voir ci-dessous)

Nous vous recommandons de procéder rapidement à cette démarche, faute de quoi, l'inscription de votre enfant sera mise en attente jusqu'au retour du document.

IMPORTANT

Si des changements interviennent au cours de l'année scolaire, il vous faudra impérativement en informer le Pôle Education 169 avenue de Grasse : education@villedepegoams.fr et nous fournir un nouveau justificatif de domicile. En cas de déménagement dans une autre ville, une nouvelle dérogation devra être mise en place afin de régulariser votre situation auprès de votre nouvelle commune de résidence.

Pièces obligatoire à fournir :

- Le formulaire de demande de dérogation **dument complété**
- Un courrier explicatif de la demande, adressé à Monsieur le Maire de Pégomas
- Copie recto verso de la pièce d'identité du demandeur
- Copie du livret de famille (Feuilles parents et **tous** les enfants)
- Justificatif de domicile **de moins de trois mois** (Electricité, Gaz, eau, Internet, Téléphone FIXE, Bail, quittance de loyer)
- Extrait du jugement de divorce ou un courrier **signé des 2 parents** spécifiant leur accord pour l'inscription.